

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

---

**Rapport N° 53**  
**BOURSE MOBILITÉ INTERNATIONALE 2022**

---

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

**Préside la séance** : Olivier BIANCHI, Maire

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

**Conseiller(e)s présent(e)s :**

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :**

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

**Conseiller(e)s excusé(e)s :**

Valérie BERNARD

---

*Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.*

*M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.*

*Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.*

*M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.*

*M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).*

---

---

**Rapport N° 53**  
**BOURSE MOBILITÉ INTERNATIONALE 2022**

---

La Ville de Clermont-Ferrand attribue des bourses aux étudiant.e.s qui suivent une formation dans un établissement d'enseignement supérieur du bassin clermontois (les étudiant.e.s des antennes d'enseignement décentralisées en Auvergne de l'Université Clermont Auvergne sont exclu.e.s du dispositif) et effectuent un cursus ou un stage dans l'une des villes avec lesquelles elle est jumelée ou a signé un accord de coopération.

Le BP 2022 prévoit un budget de 47.400 Euros pour ce dispositif. Il est proposé d'utiliser l'ensemble de ce budget pour les 66 dossiers retenus. Les bourses ont été calculées comme suit :

Montréal	423 €
Valladolid	604 €
Regensburg	604 €
Montréal	423 €
Norman	483 €
Norman	483 €
Norman	483 €
Norman	483 €
Montréal	423 €
Aberdeen	241 €
Norman	967 €
Carlsruhe	362 €
Regensburg	1148 €
Montréal	483 €
Montréal	483 €
Regensburg	1148 €
Salford	423 €



**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'attribuer des bourses selon l'état ci-dessus.

<b>TOTAL VOTANTS :</b>	<b>52</b>	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	2 Non participation
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :</b>	<b>52</b>	=	<b>Pour : 52</b>	+	<b>Contre : 0</b>		
Abstention :	0						

*Le principe du vote à huis clos est adopté à l'unanimité. Abstentions : 0 - Contre : 0 - Pour : 54  
Ne prennent pas part au vote de la question n°53 : Jérôme AUSLENDER et Charles-André DUBREUIL.*

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Conseiller municipal délégué



Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

La liste des membres de la convention et des montants à verser à chacun est communicable sur demande auprès du Service des Affaires Institutionnelles de la Ville.